

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 01 Juillet 2022

Date de convocation : 23 juin 2022

Nombre de membres

- ▣ 21 en exercice
- ▣ 19 présents et représentés
- ▣ 19 votants

L'an deux mil vingt-deux, premier juillet à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans le SALON EUGENIE, LE CLOS DES AUGUSTINS, 6 RUE GRILLOT à PLOMBIERES-LES-BAINS (88370) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable – Contrôle de Gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration générale), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Groupes et Développement) Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental), Mme. VAUTHIER Sandrine (Chargée de l'Assistance à Maîtrise d'œuvre).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS)

REÇU EN PREFECTURE

le 22/08/2022

Application agréée E-legalite.com

305 – Remplacement M. GUYOT Jaques et M. METZ Frédéric dans les Instances paritaires (CAP/CCP)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu les démissions de M. GUYOT Jacques, maire de LA SALLA en date du 11/05/2022 et de M. METZ Frédéric, conseiller municipal de DOGNEVILLE en date du 27/05/2022, membres suppléants et titulaires représentant des collectivités

Considérant que l'article 6 du décret n° 85-565 modifié du 30/05/1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements prévoit notamment : « En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité territoriale ou de l'établissement, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours ».

Considérant qu'il est proposé que M. PARMENTELAT Pascal, maire de LAVELINE DU HOUX, remplace : - M. GUYOT Jacques, maire de LA SALLE en qualité de suppléant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A et B et au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CPP) de catégorie A et B.

- M. BEGEL Jean-Pierre, Adjoint au maire de LES FORGES, en qualité de suppléant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie C.

- M. METZ Frédéric, Conseiller Municipal de DOGNEVILLE, en qualité de suppléant au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CPP) de catégorie C.

Considérant qu'il est proposé que M. BERNARD Daniel, maire de FIGNEVELLE, remplace M. METZ Frédéric, Conseiller Municipal de DOGNEVILLE en qualité de suppléant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A et B et au sein des Commissions Consultatives Paritaires (CPP) de catégorie A et B.

Considérant qu'il est proposé que M. GUILLOT Thierry, maire de VINCEY, remplace M. BEGEL Jean-Pierre, Adjoint au maire de LES FORGES en qualité de titulaire au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie C.

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- Déclare installer, Monsieur PARMENTELAT Pascal en qualité de représentant des collectivités suppléant au sein des Instances Paritaires suivantes : Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A, B et C ainsi que pour les Commissions Consultatives Paritaires (CPP) de catégorie A, B et C.

- Déclare installer, Monsieur BERNARD Daniel en qualité de représentant des collectivités suppléant au sein des Instances Paritaires suivantes : Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A et B ainsi que pour les Commissions Consultatives Paritaires (CPP) de catégorie A et B.

- Déclare installer, Monsieur GAILLOT Thierry en qualité de représentant des collectivités suppléant au sein de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégorie C.

- Déclare installer, Monsieur BEGEL Jean-Pierre en qualité de représentant des collectivités titulaire au de la Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégorie C.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

Maire honoraire de GIRMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/08/2022

Application agréée E-legalite.com